

Commission Régionale De Discipline
Procès verbal de Réunion N°32
Séance du 05/04/2018

Présidente Melle : **HAMLET H.**
Membre Monsieur : **NASLI Tayeb**
Membre Monsieur : **KAINANE Ben H'Mida**
Secrétaire Monsieur : **ALILI Kouider**

Ordre du Jour

- Traitement des Affaires
- de la 29° Journées du Championnat Régionale II Groupes A et B
- Matches de Retard et avancés de la 11°-12°-13°-14°-15°16° Journées du Championnat des Jeunes Groupes B-C-D-E-G

Examen du courrier

- Lettre du CSA Amari Concernant la Rencontre IRBAmari –CASAbdelmoumen du 03/04/2018
- Lettre du CSA MCAin Fares nous demandons rectificatif n°1693 PV N°29
- Lettre du CSA CRBRechaiga régularisation des amendes

Audiences

- Mr le Président du CSA Amari BOUSOUAR Djillali
- Mr le Président du CSA OMedrissa
- Mr ABDELAZIZ Azzouz Président du CSA CRBRechaigua

Auditions des Arbitres

- Aditions du Trio d'Arbitre Rencontre IRBAmari-CASAbdelmoumen du 03/04/2018 -

RAPPEL

Articles 134 Seniors et 109 Jeunes

Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine. La ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le Club n'a pas apuré le paiement de ses Amendes avant la fin du Championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

**ARTICLE 109 RCFA JEUNES ET 134 RCFA SENIORS SANCTIONS FINANCIERES INSEERES AU PV N°26 DU
CRD PARU LE 27/02/2018**

Mise en Demeure

N°	Clubs	Cat	N° Affaires	Montant
01	IRBHamadia	S	1428	4.000,00
02	NCMaoussa	S	1432	3.000,00
03	IRBOuled Khaled	S	1433	2.000,00
04	IRDaoudi Moussa	S	1436	22.000,00
05	USNaama	S	1439	5.000,00
06	JSABAin Bouchekif	S	1444	20.000,00
07	JSKherichfa	S	1491	7.000,00
08	IRBOued El Abtal	S	1493	30.000,00

DELAI DE PAIEMENT LE 15 Avril 2018 A 16 H 00

RECTIFICATIFS AFFAIRES JEUNES

1^{er} Forfait : Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) d'amende au CSA CRMahdia (U15) au lieu de IRBSougueur

1^{er} Forfait : Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) d'amende au CSA CRMahdia (U17) au lieu de IRBSougueur

1^{er} Forfait : Trente Mille Dinars (30.000,00 DA) d'amende au CSA NCMaoussa (U19) au lieu de CRBFroha

Défalcation :

**Les défalcatons relatives au non paiement des amendes sont ajournées jusqu' au Mardi
10Avril 2018**

Infraction découverte par la ligue

Après investigations au niveau du fichier disciplinaire de la ligue, il a été constaté la participation effective de joueur **HALAOUI Mohamed El Amine** Lic N°001067 du GLMascara alors qu'il était sous le coup d'une suspension de 05 matchs fermes (Affaire N°1135 parue sur PV N°24 du 20 février 2018).

Le décompte des 05 matchs s'établit comme suit :

1^{er} Match 24.02.2018 IRBZahana – GLMascara n'a pas participé

2^{em} Match 03.03.2018 CRBRechaiga – GLMascara n'a pas participé

06.03.2018 GLMascara – IRDMeskine Partie arrêtée à ne pas décompter

10.03.2018 GLMascara – Repos à ne pas décompter

3^{em} Match 17.03.2018 GLMascara – JSBouchekif n'a pas participé

4^{em} Match 20.03.2018 IRBMLarbi – GLMascara à participé

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°32
2017-2018

Compte tenu que le Joueur **HALAOUI Mohamed El Amine** Lic N°001067 du GLMascara n'a pas purgé la totalité de sa peine en participant à la rencontre IRBMLarbi – GLMascara du 20.03.2018 d'une part Et en prenant part également à la rencontre GLMascara – IRBYoub du 03 Avril 2018 alors qu'il était sous le coup d'une suspension non apurée.

Par ces motifs la commission décide on vertu de l'article 96/2 du RCFA

- ✓ Défalcation d'un point (01) a l'équipe GLMascara
- ✓ 04 matchs fermes du suspension en sus de la sanction initiale Cinq (05) Matchs soit neuf (09) matchs fermes de suspension au total à l'encontre du joueur HALAOUI Mohamed El Amine Lic N°001067 à compter du 05 Avril 2018
- ✓ 06 mois suspension fermes au secrétaire du GLMascara
- ✓ 50.000.00DA Amende au GLMascara

Décision

Réouverture du dossier Concernant l'affaire N°1135 parue sur procès verbal N°24 de la commission de discipline lors de la séance du 20 Février 2018.

Corrélativement à l'infraction découverte par la commission Régionale de Discipline concernant le joueur HALAOUI Mohamed El Amine Lic N°001067 du GLMascara qui à cumulé cette dernière avec la première sanction affaire 1135 PV N°24 du 20.02.2018 et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions réglementaires notamment l'article 02 du Règlement du Championnat Football Amateur il a été décidé ce qui suit :

- ✓ Additivement aux sanctions prononcées lors de l'affaire N°1135, la commission de discipline complète cette dernière par
- ✓ **Suspension de l'équipe de GL. Mascara pour la saison en cours et rétrogradation en division inférieure sanction prenant effet a compté du 05 avril 2018.**

Rectificatif Affaire n° 1693 : Rencontre MCAin Fares – NCMaoussa (U15) du 16/03/2018

Lire

-Vu les pièces versées au dossier
-Vu la feuille de match où l'arbitre signale le non déroulement de la rencontre suite à l'impraticabilité du terrain

Par ces motifs, la CRD décide : -

Match à jouer et transmet le dossier à la CRJ

Au Lieu de

-Vu la feuille de match
-Vu le rapport de l'arbitre

• **Attendu** que l'Arbitre directeur signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre suite a la présence du MCAin Fares avec un effectifs réduits (05 Joueurs).

Par ces Motifs et en application de l'Article 49/1 des Rgx Jeunes la CRD décide

- ✓ Match perdu Par pénalité au MCAin Fares (U15) pour en attribuer le gain au NCMaoussa (U15)
- ✓ **5.000,00 DA D'Amende au MCAin Fares**
- ✓ Défalcation d'un (01) point au MCAin Fares (U15)

Rectificatif Affaire n° 2118 : Rencontre IRBMoulay Larbi – IRBYoub (U19) du 27/03/2018

Joueur Expulsé

Deux (02) Matches fermes +1500,00 DA d'Amende Article 95 des Rgx Jeunes

- BOSETA Abdelatif Lic N°19/001179 ,pour voie de Faits envers Adversaire IRBY

Au lieu :

Joueur Expulsé

Deux (02) Matches fermes +1500,00 DA d'Amende Article 95 des Rgx Jeunes

- BOSETA Abdelatif Lic N°19/001179 ,pour voie de Faits envers Adversaire IIRBML
- Le reste sans changement

Reprise d’Affaire n°2136 : Rencontre CRMahdia – OMedrissa (U17) du 29/03/2018

Partie Non Jouée

_Vu le Rapport de l’Arbitre

Attendu : que la Rencontre était programmée à 10 h 30

Attendu : que l’Arbitre officiellement désigné «était sur le lieu de la rencontre à 10h 15mn

Attendu : qu’à son arrivée l’arbitre a constaté que les formalités réglementaires étaient déjà accomplies.

Attendu : que les dirigeants du CRMahdia ont refusé de se soumettre aux injonctions de l’arbitre

Attendu : qu’en agissant de la suite le CRMahdia a enfreint la réglementation en voulant se soumettre aux prérogatives de l’arbitre.

Attendu : que l’arbitre signalé en outre la présence de la catégorie « U17 » de l’OMedrissa

Attendu : que la feuille de match de la rencontre pré-citée et transmis a la ligue

Comporte de faux renseignement tendant à induire en erreur la ligue.

Attendu : qu’il s’agit de deux infractions totalement différentes l’une de l’autre .

Par ces Motifs la Commission décide:

- **Match perdu au CRMahdia « U17 » pour en attribué le gain du match à l’OMedrissa « U17 » qui marque 03 points et un score de trois (03) but à Zéro (00)**
- **Amende de 60.000.00 DA suite au 2^{eme} forfait phase retour du CRMahdia**
- **Défalcation d’un point (01) à l’équipe Seniors**
- **Amende de 10.000.00 DA au CRMahdia pour falsification de feuille de Matched (Art 104 du RCFA jeunes.**
- **Défalcation de six (06) points à l’équipe CRMhadia « U17 »**

Reprise d’Affaire n°2137 : Rencontre CRMahdia – OMedrissa (U19) du 29/03/2018

Partie Non jouée

Vu le Rapport de l’Arbitre

Attendu : que la Rencontre « U19 » entre le CRMahdia et OMedrissa était programmée à 09 h 00 par les instances de la Ligue .

Attendu : que l’Arbitre officiellement désigné signale dans son rapport être arrivé sur le lieu de la rencontre à 10 h 15 mn ,alors que la rencontre était programmée à 09 heure.

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°32
2017-2018

Attendu : qu'il signale d'autre part que la dite rencontre n'a pas eu lieu (constat établi à son arrivée)

Attendu : que les deux clubs ont accompli les formalités d'avant match sans pour autant que la rencontre n'ait eue son déroulement effectif.

Attendu : que cet état de fait est consécutif à l'arrivée tardive de l'officiel de match.

Attendu : que cette manière de faire pour les jeunes catégories est contraire à l'éthique sportive.

Attendu : que la responsabilité du club recevant CRMahdia est engagé en matière d'organisation.

Par ces Motifs la Commission décide Article 104 du RCFA Jeunes :

-Match Perdu par pénalité aux deux (02- Clubs CRMahdia et OMedrissa.

-Défalcation de six (06) points aux Clubs CRMahdia et OMedrissa.

-Interdiction a vie d'exercer toute activité en relation avec le Foot-Ball à l'encontre du Secrétaire BELOUFA Mahmoud Licence D/100053 du CRMahdia.

Dix Mille (10.000,00 DA) dinars d'amende pour chacun des deux équipes CRMahdia et OMedrissa

Reprise d'Affaire n° 2013 : Rencontre USNaama – MCEl Bayadh (U19) du 22/03/2018

Entraîneur Refoulé

Un (01) Match ferme +1000,00 DA Amende Article 85 des Rgx Jeunes

- LAHOUEL Hadj Lic N°E/00136 Contestation de Décision MCEB

Arrivée Tardive du CSA MCEl Bayadh(U19) 1500,00 DA D'Amende Article 43 Alinéa 2

11^{eme} Journée du Championnat Jeunes G. C

Affaire n° 1589 : Rencontre NCMaoussa – IRBOTaria (U17) du 09/03/2018

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +1000,00 DA Amende Article 85 des Rgx Jeunes

- MOULAHOU M Nourreddine Lic N°17/000354 Contestation de Décision NCM
- GHEZALI Salah Eddine Lic N°17/000349 Anti Jeu NCM

15^{eme} Journée du Championnat Jeunes G .G

Reprise d'Affaire n° 2216 : Rencontre SCMecheria – MCEBayadh (U15) du 22/03/2018

R.A.S

Reprise d'Affaire n° 2217 : Rencontre SCMecheria – MCEBayadh (U17) du 22/03/2018

R.A.S

Reprise d'Affaire n° 2218 : Rencontre SCMecheria – MCEBayadh (U19) du 22/03/2018

R.A.S

**Matches retards 11.12.13° Journée du Championnat
Jeunes G. B-C-D-G**

Affaire n°1811 :Rencontre					CRBTizi – GCBMascara	(U15)	du 31/03/2018
Joueurs Exclus							
Deux (02) Matches Fermes + 1500,00 DA Aritcle 95 /a des Rgx jeunes							
•	HANIFI	ohir	Lic N°000123			CRBTz
Deux (02) Matches Fermes + 1500,00 DA Aritcle 95 /a des Rgx jeunes							
•	LAMINE	Yassine	Lic N°000121,	Pour Voie de Faits envers adversaire			CRBTz
Deux (02) Matches fermes +7.000,00DA D'Amende Article 100 des Rgx							
•	BOUHADJER	Amine	Lic N°000129,	Comportement Anti Sportif envers L'Officiel			CRBTz
Deux (02) Matches Fermes + 1500,00 DA Aritcle 95 /a des Rgx jeunes							
•	TAHAROUNE	Abdelazzize	Lic N°15/000008	Pour Mauvais Comportement envers adversaire			GCBM
Affaire n°1812 :Rencontre					CRBTizi – GCBMascara	(U17)	du 31/03/2018
R.A.S							
Affaire n°1813 :Rencontre					CRBTizi – GCBMascara	(U19)	du 31/03/2018
Joueur Exclu							
Deux (02) Matches Fermes +1.500,00 DA D'Amende Article 95 des Rgx							
+	GUENACHI	Mohamed	Lic N°19/0000179	pour Voie de faits envers adversaire			CRBTizi
Joueurs Avertis							
•	KAMIR	Zakaria	Lic N°19/000059	Comportement Anti Sportif			GCBM
•	ERREMASI	Salim	Lic N°19/000057	Comportement Anti Sportif			GCBM
•	KORICHI	Yacine	Lic N°19/000069	Comportement Anti Sportif			GCBM
•	TOUAF	ABoubakeur	Lic N°19/000054	Jeu Dangereux			GCBM
Affaire n°1694 :Rencontre					MCAin Fares – NCMaoussa	(U15)	du 31/03/2018
R.A.S							
Affaire n°1695 :Rencontre					MCAin Fares – NCMaoussa	(U19)	du 31/03/2018
Joueurs Avertis							
•	BENTATA	Mohamed Amine	Lic N°19/000399	Jeu Dangereux			NCM
•	NEMOUR	Mohamed Farouk	Lic N°19/000396	Jeu Dangereux			NCM
•	HAKEM	Allaa Eddine	Lic N°19/000410	Anti – Jeu			MCAF
•	FILLALI	Zine Eddine	Lic N°19/000410	Anti – Jeu			MCAF
Affaire n°1696 :Rencontre					IRBOued Taria – HBEI Bordj	(U15)	du 31/03/2018
F.M Non Parvenue							
Affaire n°1852 :Rencontre					JSMTiaret – NRBLardjem	(U15)	du 31/03/2018
R.A.S							
Affaire n°1853 :Rencontre					JSMTiaret – NRBLardjem	(U17)	du 31/03/2018
R.A.S							
Affaire n°1854 :Rencontre					JSMTiaret – NRBLardjem	(U19)	du 31/03/2018
Joueurs Avertis							
Un (01) Match ferme +1000,00 DA Amende Article 85 des Rgx Jeunes							
•	MOHAMED	Cherif Ilyas	Lic N°19/0001333	Contestation de Décision			NRBL
•	ABDELLAH	Abdelhaq	Lic N°19/000861	Anti – Jeu			NRBL
•	SERIR	Abdelkader	Lic N°19/000552	Anti – Jeu			JSMT
Affaire n°1855 :Rencontre					ESBDahmouni – IRBTiaret	(U15)	du 31/03/2018
R.A.S							

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°32
2017-2018

Affaire n°1856 :Rencontre	ESBDahmouni – IRBTiaret	(U17)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°1857 :Rencontre	ESBDahmouni – IRBTiaret	(U19)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2008 :Rencontre	IRMecheria – IRBBiodh	(U15)	du 30/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2009 :Rencontre	IRMecheria – IRBBiodh	(U17)	du 30/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2010 :Rencontre	IRMecheria – IRBBiodh	(U19)	du 30/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2017 :Rencontre	EBBoucherit – CASBousemghoune	(U15)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2018 :Rencontre	EBBoucherit – CASBousemghoune	(U17)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2019 :Rencontre	EBBoucherit – CASBousemghoune	(U19)	du 31/03/2018
	R.A.S		

**Matches Avancés 16° Journée du Championnat Jeunes
Groupe E**

Affaire n°2225 :Rencontre	ISTighenif – CRBTakhmaret	(U15)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2226 :Rencontre	ISTighenif – CRBTakhmaret	(U17)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2227 :Rencontre	ISTighenif – CRBTakhmaret	(U19)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2228 :Rencontre	JSFrenda – JSKherichfa	(U15)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2229 :Rencontre	JSFrenda – JSKherichfa	(U17)	du 31/03/2018
	R.A.S		
Affaire n°2230 :Rencontre	JSFrenda – JSKherichfa	(U19)	du 31/03/2018
	R.A.S		

29° Journée SENIORS Régionale II Groupe A

Affaire n°2231: Rencontre **GCBMascara – IRBBiodh** **(S)** **du 03/04/2018**

Joueur Exclu

Deux (02) Matchs fermes +3.000,00DA D'Amende Article 112 du RCFA

✚ BELKHEIR Mohamed Amine Lic N°000017, pour Mauvais Comportement envers adversaire GCBM

Joueur Averti

• MANSOURI Slimane Lic N°19/001050 Anti-Jeu IRBB

Affaire n°2232 :Rencontre **ESSehaouria – CASBousemghoune** **(S)** **du 03/04/2018**

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 102 du RCFA

• SALAH Mohamed Amine Lic N°000150 Contestation de Décision ESS

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 102 du RCFA

• FIGUIGUI Mohamed Lic N°000433 Contestation de Décision CASB

**Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°32
2017-2018**

- | | | | | |
|------------|-------|--------------|---------------------------|------|
| • BOUJARA | Fathi | Lic N°000152 | Jeu Dangereux | ESS |
| • BERCHANE | Fouad | Lic N°000438 | Comportement Anti Sportif | CASB |

Affaire n°2233 Rencontre IRBAmari – CASAbdelmoumene (S) du 03/04/2018

Partie non jouée

Vu la Feuille de Match

Vu le Rapport de l'Arbitre

Dossier ouvert pour complément d'information

Affaire :n°2234 Rencontre ESTighenif – IRBHamadia (S) du 03/04/2018

R.A.S

Affaire n°2235 Rencontre JSFrenda – ASBRahouia (S) du 03/04/2018

R.A.S

Affaire n°2236 Rencontre IRBOKhaled – NCMAoussa (S) du 03/04/2018

Joueurs Avertis

- | | | | | |
|----------------|--------|--------------|---------------------------|-------|
| • ABDEL DJEBAR | Toufik | Lic N°001140 | Comportement Anti Sportif | IRBOK |
| • LAHCEN | Ahmed | Lic N°000634 | Comportement Anti Sportif | NCM |

Affaire n°2237 Rencontre JSKherichfa – MCAFares (S) du 03/04/2018

Joueurs Avertis

- | | | | | |
|---------------|---------|--------------|---------------|------|
| • MOKADEM | Mohamed | Lic N°000198 | Jeu Dangereux | MCAF |
| • BEN KADOURI | Toufik | Lic N°000209 | Jeu Dangereux | MCAF |
| • TCHROUKA | Zeggai | Lic N°000385 | Jeu Dangereux | JSKh |

29° Journée SENIORS Régionale II Groupe B

Affaire n°2238 : Rencontre IRBZahana – JSBouчекif (S) du 03/04/2018

Partie Non jouée

- **Attendu** que la rencontre n'a pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe JSBAin Bouчекif aux lieu et heures prévues de la rencontre ;
- **Attendu** qu'après attente du délai réglementaire l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe JSBAin Bouчекif
- **Attendu** qu'a ce jour JSBAin Bouчекif n'a présenté aucun justificatif en relation avec cette rencontre .

Par ces Motifs la CRD décide conformément a l'Article 62 des Rgx championnat amateurs R1-RII

- ✓ Match perdu par pénalité à JSBAin Bouчекif pour en attribuer le gain au IRBZahana qui marque 3 points et un score de 03 à Zéro (Art 65 des Règlements)
- ✓ 30.000,00 DA D'Amende au JSBAin Bouчекif

Phase Retour

- ✓ -Défalcation de 06 points pour JSBain Bouчекif

1°Forfait

Affaire n°2239 : Rencontre EBBoucherit – IRDaoudi Moussa Saida (S) du 03/04/2018

R.A.S

Affaire n°2240 :Rencontre JSDjeniène Meskine – USNaama (S) du 03/04/2018

Joueur Exclu

Trois (03) Matches fermes +3.000,00DA D'Amende Article 113 du RCFA

- | | | | |
|-------------|--------|---|-----|
| ✚ BENBRAHIM | Rachid | Lic N°000714 , pour Voie de Faits envers adversaire | USN |
|-------------|--------|---|-----|

Joueurs Avertis

Un (01) Match ferme +2.000,00 DA Amende Article 102 du RCFA

**Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°32
2017-2018**

- BELHACHI Mostapha Lic N°000712 Contestation de Décision USN
- ZIDANE Habib Lic N°001080 Comportement Anti Sportif USN
- BENKHIRA Fouad Lic N°000719 Comportement Anti Sportif USN
- OUISSI Hicham Lic N°001077 Comportement Anti Sportif USN
- MAHDJOUBA Ilyas Lic N°0000809 Comportement Anti Sportif JSDjM
- GUERBAS Mohamed Amine Lic N°000798 Anti – Jeu JSDjM

✓ **Conduite incorrect du Club USNaama 3.000,00 DA, Article 131 du RCFA**

Affaire n°2241 :Rencontre RSBTissemsilt – ASNGSaida (S) du 03/04/2018

Joueur Exclu

Un (01) Match Ferme article 104 Des Rgx

- ✚ LABDI Fares Lic N°000985 Cumul D'avertissements RSBT
- GHAZALI Nouredine Lic N°000978 Anti – Jeu RSBT
- BOUTERANE Bachir Lic N°001352 Anti – Jeu ASNGS

✓ **Absence de l'entraîneur de RSBTissemsilt 30.000,00 DA D'Amende Article 53 des Rgx**

Affaire n°2242: Rencontre IRBOued El Abtal – CRBTakhmaret (S) du 03/04/2018

Joueurs Avertis

- KHAOUID El Larbi Lic N°000365 Comportement Anti Sportif IRBOEA
- AIN KOUIR Brahim Lic N°000358 Comportement Anti Sportif IRBOEA
- MOURAD Imad Lic N°000260 Comportement Anti Sportif CRBTak
- MAATI Youcef Lic N°000446 Comportement Anti Sportif CRBTak

Affaire n°2243: Rencontre CES/Cheikh – WABAin Kermes (S) du 03/04/2018

Joueurs Avertis

- SMAHI Mohamed Amine Lic N°000960 Comportement Anti Sportif CES/C
- SMAHI Abdelhak Lic N°000958 Comportement Anti Sportif CES/C
- BENATALLAH Mohamed Lic N°000940 Comportement Anti Sportif CES/C
- AIFA Samir Lic N°000090 Comportement Anti Sportif WABAK
- BOUTOUIGA L'houari Lic N°000092 Comportement Anti Sportif WABAK

Affaire n°2244: Rencontre CRBRechaiga – IRBOued Taria (S) du 31/03/2018

Joueurs Avertis

- CHEMLAL Belkhir Lic N°19/001262 Comportement Anti Sportif IRBOT
- TIZ Hadj Lic N°19/000386 Anti – Jeu CRBR

Affaire n°2245: Rencontre IRBYoub – GLMascara (S) du 31/03/2018

Joueurs Avertis

- BELHACHEMI Mokhtar Lic N°001055 Anti – Jeu GLM
- ADEM Mohamed Amine Lic N°001147 Anti – Jeu IRBY